



DELIBERATION N°20120095 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mai 2012

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 4 mai 2012 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 30 présents, 3 représentés, 6 absents, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Philippe KIZIRIAN , président ;
- M. Stéphane VALETTE ; M. Michel PONTON ; Mme Michelle GALLAND ; M. André MOULIN ; M. Philippe ROBERT ; Mme Nicole PASSEL ; M. Raymond VACHER ; M. Charles BELLAVIA ; Mme Marie-Françoise KHAMED ; M. Guy VIAL , adjoints ;
- Mme Françoise CHAMPIN ; Mme Marie-Nicole MEUNIER ; M. Sauveur CUADROS ; Mme Carmen MONTET ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; M. Bernard ROCHE ; Mme Christiane MASSARDIER ; M. Philippe CHOVET ; Mme Francisca MARIE (à partir de 18 h 47) ; M. Jérôme AUBERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; Mme Nathalie MOTTET ; M. Aymeric SANLAVILLE (à partir de 18 h 40) ; Mme Pascale OFFREY ; Mme Salina HEMANI (à partir de 19 h) ; M. Hervé REYNAUD ; M. Noël PAUL ; Mme BOYADJIAN Annick (à partir de 20 h 15) ; Mme Béatrice COFFY ; M. Emmanuel MANDON ; Mme Aline ORIOL (à partir de 18 h 50) ; M. Régis CADEGROS ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Pascale SOEUR (à partir de 18 h 45) ; M. Daniel SZEMENDERA , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- Mme MURASZKO-SENECHAL Aimée qui donne pouvoir à M. DE PASQUALE Jean-Pierre.
- Mme MARTINS-BENAMROUCHE Catherine qui donne pouvoir à M. VACHER Raymond.
- Mme BOYADJIAN Annick qui donne pouvoir à M. MANDON Emmanuel (jusqu'à 20 h 15).

ABSENTS :

- Mme Francisca MARIE (jusqu'à 18 h 47) ; M. Aymeric SANLAVILLE (jusqu'à 18 h 40) ; Mme Salina HEMANI (jusqu'à 19 h) ; Mme Nicole FOREST ; Mme Aline ORIOL (jusqu'à 18 h 50) ; Mme Pascale SOEUR (jusqu'à 18 h 45).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Guy VIAL ; M. Jean-Luc DEGRAIX.

-----oooOooo-----

O B J E T :

ACTION CULTURELLE - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION ARTE DIEM - RENOUVELLEMENT

MME PASSEL NICOLE EXPOSE CE QUI SUIT :

1. Convention pluriannuelle d'objectifs

Le projet de convention a pour objectif de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Saint-Chamond et l'association Arte Diem unissent leurs efforts pour atteindre des objectifs partagés :

1 - Promouvoir auprès de la population de Saint-Chamond des actions permettant d'initier adultes et enfants à l'Art Contemporain :

- organisation d'ateliers hebdomadaires, de stages d'initiation et de formation, d'expositions, et de rencontres d'artistes en lien avec cette pratique artistique ;

- développement d'actions en direction des scolaires ;

- participation aux manifestations culturelles et artistiques organisées sur la Ville.

2 - Susciter (ou participer à) des actions artistiques dans le cadre d'animations de quartier ou au niveau de la ville de Saint-Chamond.

3 - Aménager le cadre de vie de la Ville par la création de mobilier urbain.

4 - Faire vivre un « lieu ressource », au niveau de la création et de la diffusion autour de thèmes spécifiques touchant aux divers axes de l'art contemporain en direction d'un large public.

Cette convention prendra effet au 15 mai 2012 et pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 14 mai 2015.

Les moyens octroyés à l'association pour la réalisation de ces objectifs sont les suivants :

- mise à disposition d'un local au sein d'« Atelier 5 » au 5 rue de Bretagne ;

- mise à disposition une animatrice / directrice artistique ;

- octroi d'une subvention annuelle ;

- assistance technique, logistique et de communication assurée par les services municipaux.

Pour l'année 2012, le montant de la subvention s'établit à 22 080 €.

2. Nouvelle convention de mise à disposition de lieux

Suite à la reprise de l'atelier « Mine de Rien » par l'association Arte Diem, les locaux destinés initialement à cette activité sont transférés à Arte Diem.

Il convient donc de mettre à jour la convention de mise à disposition de local qui comprend désormais :

- un local d'environ 600 m², situé au rez-de-chaussée, qui regroupe une salle d'exposition, un lieu « ateliers » et l'administration de l'association ;

- une salle de 60 m² au premier étage (salle n°3)

dans l'immeuble, désaffecté de l'État, situé au 5 rue de Bretagne à Saint-Chamond.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces propositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

DECIDE :

- **d'approuver** la conclusion avec l'association Arte Diem, de la convention pluriannuelle d'objectifs pour faire vivre un atelier d'expression artistique dont les actions permettent de promouvoir l'art contemporain, ainsi que la nouvelle convention de mise à disposition de locaux.

- **d'autoriser** le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer ces documents.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 15 mai 2012
Le maire,

Signé :
Philippe KIZIRIAN